

RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES

DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



EDITO



Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des milieux d'un intérêt majeur. Constituant des infrastructures naturelles de dépollution et de stockage de l'eau, elles participent directement à l'équilibre du territoire en servant à l'écrêtage des crues, à la recharge des nappes phréatiques et à la production de ressources et de services. Les zones humides sont également de remarquables réservoirs de biodiversité.

Pour toutes ces raisons, les zones humides contribuent aux objectifs d'atteinte du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des masses d'eau fixé à l'échéance 2015. Ces objectifs sont impartis par la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et repris par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie et le programme de mesures associé, tous deux approuvés en octobre 2009.

Toutefois, malgré cette reconnaissance incontestée, les zones humides continuent de faire l'objet de nombreuses pressions à l'origine de leur régression. On considère que plus de 50% des zones humides françaises ont disparu entre 1940 et 1990 (Bernard : 1994). Aujourd'hui la superficie en zones humides du Bassin Artois-Picardie en constante régression est estimée à moins de 1% du territoire.

Dans ce contexte et depuis 2001, avec l'appui technique du Comité de Pilotage Zones Humides et du Conseil Scientifique de l'Environnement, l'Agence de l'eau Artois-Picardie mène une politique de préservation des zones humides qui s'est amplifiée au cours de son neuvième programme d'interventions financières, au travers de :

- l'information (organisation de journées techniques et de colloques, création de l'exposition « Voyage au cœur des zones humides »),
- la connaissance (cartographie des zones à dominante humide du bassin Artois-Picardie),
- l'apport d'une aide technique et financière aux maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière, la restauration, l'entretien et l'ouverture au public des zones humides.

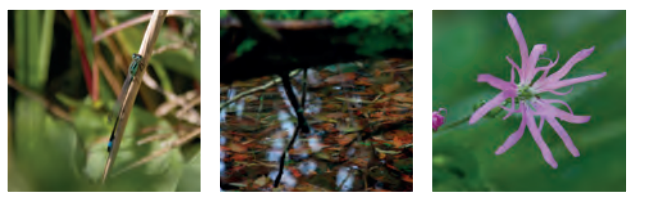
Le présent recueil met en valeur, de manière non exhaustive, des opérations d'acquisition foncière, de restauration et d'aménagement pour l'ouverture au public, conduites par différents maîtres d'ouvrage du bassin. Celles-ci ont été financées ou non par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Constituant un porter à connaissance, ce recueil a pour objectif pédagogique de valoriser des projets exemplaires afin d'en favoriser de nouveaux. La mobilisation des maîtres d'ouvrages constitue un élément clef pour la préservation de ces milieux.

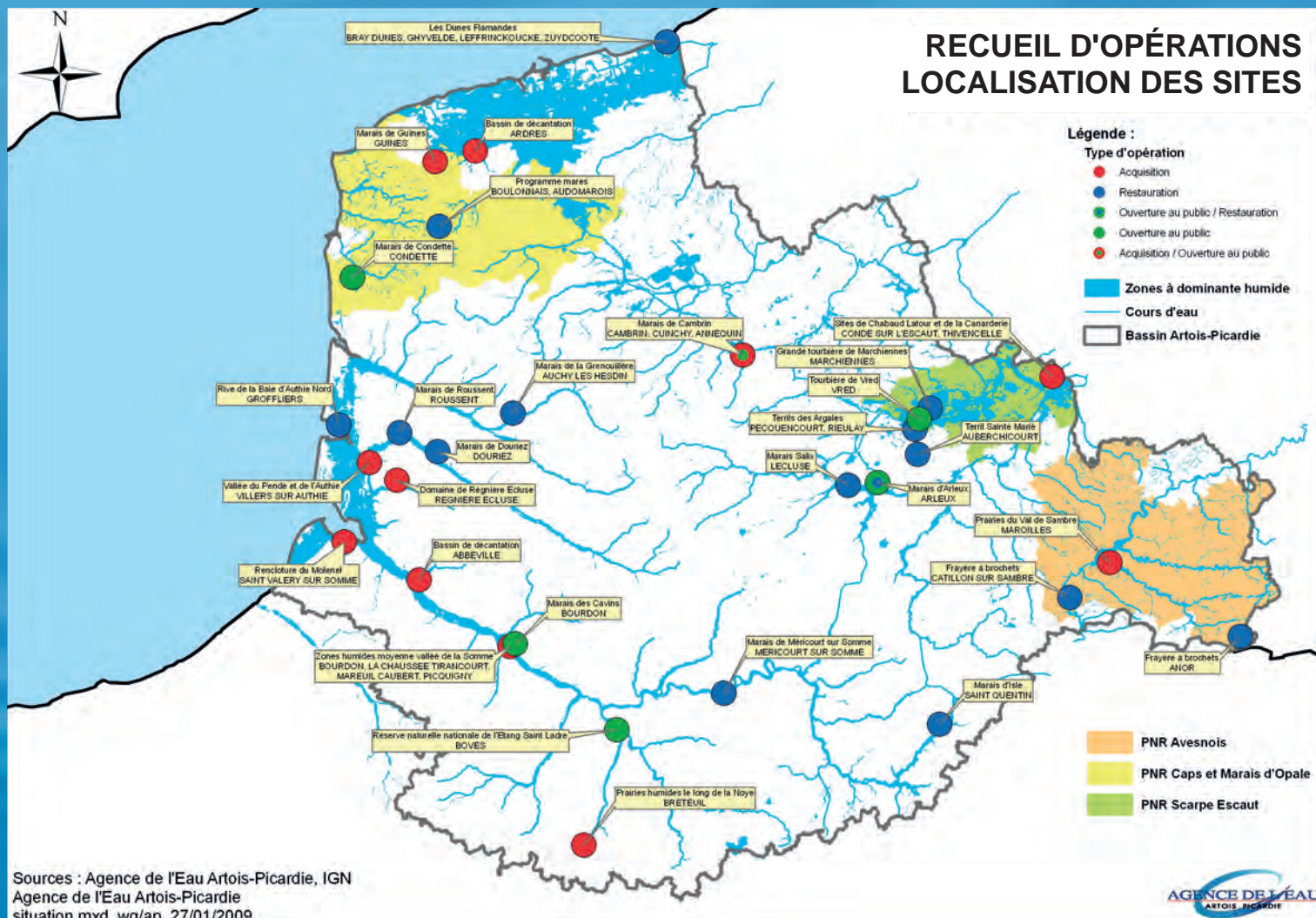
Le bassin Artois-Picardie possède un patrimoine riche en zones humides. Veillons tous ensemble à les préserver.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Olivier Thibault
Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



RECUEIL D'OPÉRATIONS LOCALISATION DES SITES



MARAIS DE CAMBRIN

Commune de Cambrin

Maître d'ouvrage : commune de Cambrin

Propriétaire : commune de Cambrin

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Années : 2006-2008

Contexte

Le bassin minier du Pas-de-Calais est une zone très industrialisée et peuplée dans laquelle peu de milieux naturels subsistent. Dans ce cadre, les marais de Cambrin, Annequin, Quinchy et Festubert constituent des habitats de la Trame verte et bleue*

de la Communauté d'agglomération d'Artois, sous le vocable « cœur de nature* », importants notamment pour les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau. En outre, ces secteurs sont aussi des lieux privilégiés d'accès à la nature pour la population locale.

Le marais communal de Cambrin, relativement bien préservé, concentre une partie importante de ces enjeux et abrite un véritable patrimoine naturel de qualité pour la région. De ce fait il est inscrit dans les inventaires nationaux ZNIEFF* (de type 1*).

Par ailleurs, le marais présente une particularité sur le plan paysager : la présence de nombreux arbres morts donne au site un aspect insolite et permet de mettre en évidence la remontée des eaux dans le marais. Cette remontée fait suite à l'arrêt de pompages industriels dans la nappe de la craie et montre les liens qui existent entre l'exploitation des aquifères* et leur impact sur les zones humides.

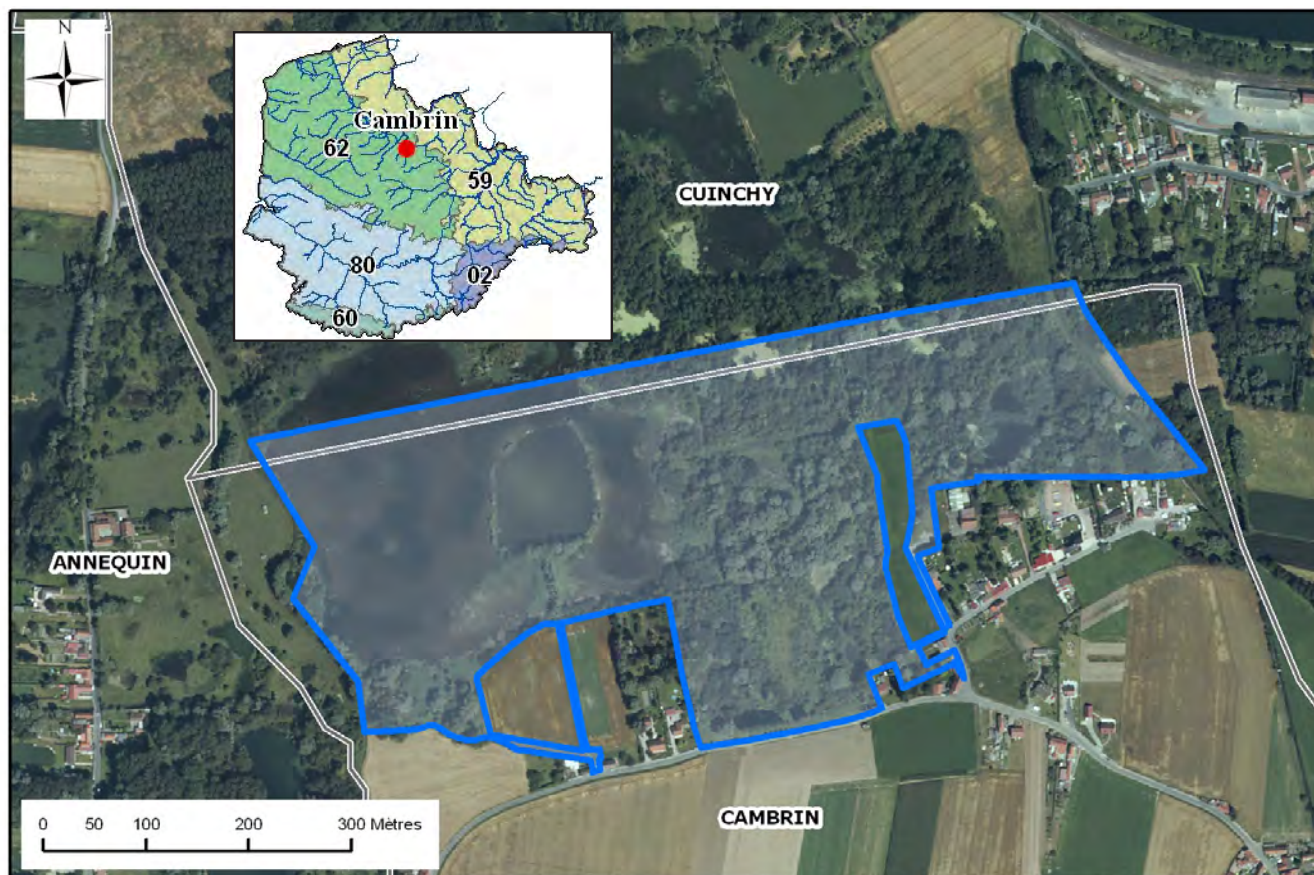


01

SURFACE
21 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION
412 717 €

FINANCEMENT	
Conseil régional du Nord et du Pas-de-Calais	211 717 €
Artois Comm	46 000 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	30 000 €
Commune de Cambrin	46 000 €
Fondation Véolia	20 000 €
Caisse d'épargne	20 000 €
Fondation EDF Diversiterre	20 000 €
Département du Pas-de-Calais	19 000 €



Enjeux et objectif

La commune de Cambrin, avec l'appui technique du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, a souhaité réhabiliter et aménager le marais de Cambrin pour préserver sa richesse patrimoniale et permettre un accueil du public (y compris aux personnes à mobilité réduite) dans le respect des milieux naturels.



Marais de Cambrin

Actions et travaux

Afin de mettre en oeuvre ce projet, la commune de Cambrin décide en 2002 de ne pas renouveler le bail de chasse et de confier la gestion au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Une convention de gestion est signée en février 2002 entre les deux parties pour :

- assurer la réhabilitation et la préservation du marais de Cambrin et de ses espèces,
- mettre en valeur le site.

Avant toute opération sur le terrain, la première étape indispensable a été la réalisation d'un plan de gestion écologique. Celui-ci a permis de mettre en évidence des enjeux patrimoniaux importants :

- plus de 150 espèces animales (oiseaux, libellules, papillons, amphibiens...). Le marais de Cambrin est intéressant pour les oiseaux d'eau (nidification, halte migratoire et hivernage). Des inventaires sur les invertébrés ont aussi démontré l'originalité de ce site quant à la présence de certaines espèces liées aux boisements humides ;
- près de 200 espèces végétales dont 20 patrimoniales. La diversité végétale du site est importante. Parmi les deux cents espèces recensées, trois représentent un intérêt particulier en Nord-Pas-de-Calais de par leur rareté : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et le Souchet brun (*Cyperus fuscus*).

L'ouverture au public d'une partie du marais sous forme de sentier pédagogique apparaît comme un moyen de sensibiliser à la richesse écologique de cette zone humide et de favoriser l'appropriation par la population locale et régionale de ce projet.

Les habitants de la commune souhaitant redécouvrir et se réappropriier le site, la commune a créé un sentier de découverte accessible à tous les publics, comprenant une aire d'accueil, des postes d'observation et des panneaux d'information.

Résultats

Un sentier de 1,6 km a été créé au sein du marais de Cambrin. L'intérêt de ce sentier est qu'il respecte la richesse écologique du site mais qu'il permet aussi de canaliser la fréquentation. Les personnes n'éprouvent pas le besoin de sortir du sentier.

CET AMÉNAGEMENT EST CONSTITUÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS.

1. Aire d'accueil – stationnement

Aménagement paysager de douze places de stationnement pour véhicules légers et mini-bus (deux places étant réservées en priorité aux personnes handicapées).



Aire d'accueil

2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement en moyenne tous les vingt mètres linéaires.



Sentier piétonnier

3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec surlargeurs de 2,22 m.



Sentier en platelage

4. Ouvrages divers en bois

- Un observatoire de faune sur pilotis.
- Une plateforme d'observation avec table de lecture.
- Deux plateformes d'observation avec fenêtres de vision.
- Dix miséricordes (bancs assis-debout).
- Fil d'Ariane sur secteurs de sentier en minéral stabilisé présentant un risque.
- Supports pour bornes de guidage.
- Tables de lecture et table pour plan en relief, etc.



Observatoire sur pilotis

5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plaques d'interprétation du site en relief.
- Plaque «Protocole» de visite en relief pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques.



Plaque d'interprétation

Perspectives

Au cours de l'année 2009, le marais de Cambrin a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais à qui la compétence de classement a été confiée depuis 2007. Ce nouveau statut attribue un nouvel outil au marais afin d'en préserver le patrimoine naturel remarquable. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance de la richesse écologique et des efforts développés par les partenaires pour sa protection.

Un éco-compteur (dispositif permettant de mesurer quantitativement la fréquentation du site) a été installé et pourra indiquer le nombre de personnes parcourant le sentier.

Autre perspective, l'extension de la réserve. Le Conservatoire des sites naturels a d'ores et déjà procédé au rachat de treize hectares supplémentaires grâce à un partenariat avec la SAFER* (cf. fiche A.4) et est en négociation sur six autres. Ces acquisitions ont été subventionnées en partie par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Des liens ont été établis avec l'Association des naturalistes de la Gohelle qui assure des suivis ornithologiques, l'animation de sorties guidées et participe à des chantiers nature.

Une réflexion est en cours avec la Communauté d'agglomération ArtoisComm pour l'intégration du sentier tout public à leur dispositif de chemins de randonnée.

Le plan de gestion 2009-2014 est finalisé.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNE DE CAMBRIN : MAIRIE 03.21.63.26.63
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00
CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG SAINT-LADRE

Commune de Boves

Maître d'ouvrage : Conservatoire des sites naturels de Picardie

Propriétaire : commune de Boves

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels de Picardie

Années : 2007-2009

Contexte

Aux portes d'Amiens, la Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladres fait partie des sites remarquables du département de la Somme. Elle figure à plusieurs inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF* 0024.0000 « marais de Boves et ses abords », site Natura 2000* « Tourbières et marais de l'Avre ») et représente un site important d'accueil et de sensibilisation du public.

Le cœur du site est peu accessible au public. En effet, les sols tourbeux sont peu portants et certains secteurs sont inondés pendant l'année. La plupart des habitats sont fragiles et sensibles au piétinement. L'avifaune* est susceptible d'être perturbée par une fréquentation incontrôlée, notamment en période de reproduction des oiseaux, et ce d'autant plus facilement que le site est de petite superficie.

Toutes ces raisons ont plaidé en faveur de l'aménagement d'un sentier périphérique, largement implanté sur des remblais déjà existants. Ce tracé permet, sans pénétrer dans le cœur du marais, de découvrir les différents milieux et paysages du site.

Suivant l'exemple des aménagements réalisés dans la Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre dans le Pas-de-Calais, le Conservatoire des sites naturels a entrepris, dès 2002, de rendre une première section de sentier accessible aux personnes à mobilité réduite, depuis le parking d'accueil jusqu'à une plateforme d'observation.

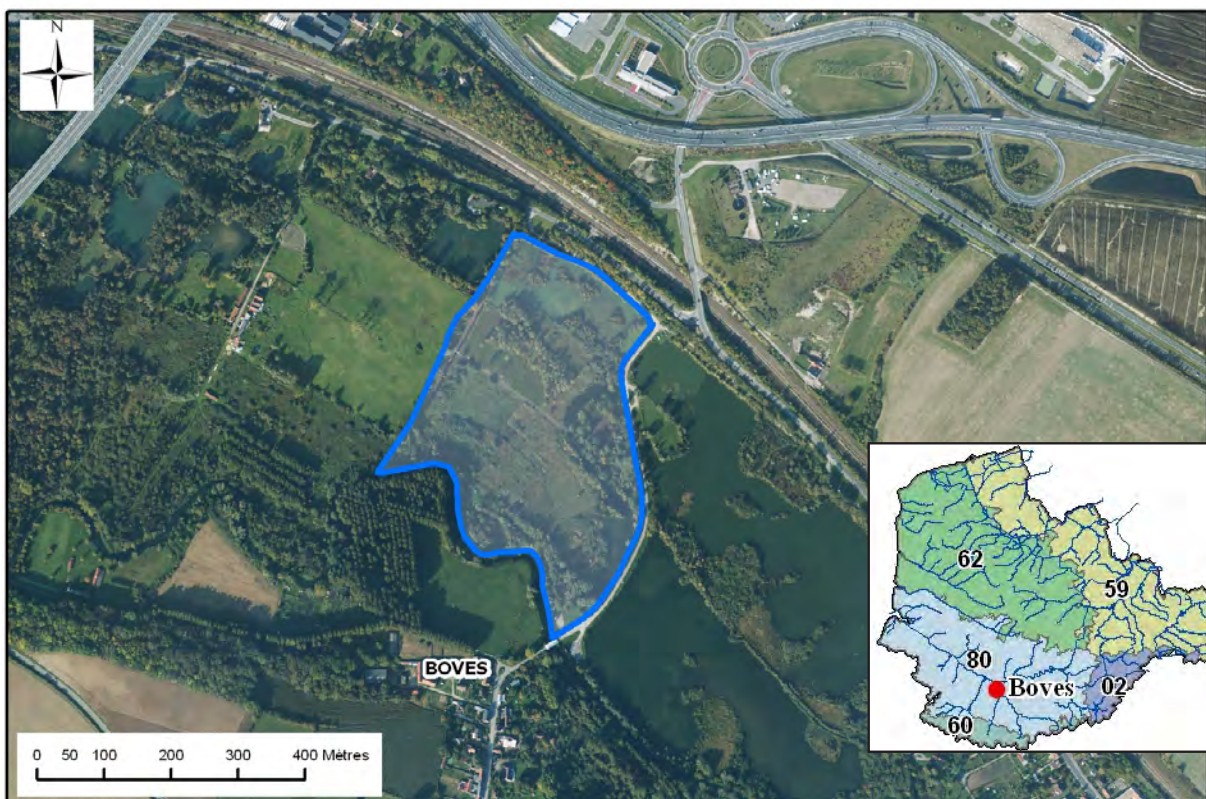
Cet aller-retour ne permettait pas aux personnes à mobilité réduite de suivre la totalité du sentier d'interprétation. Le projet, réalisé fin 2007, a donc consisté en l'aménagement de 700 mètres supplémentaires afin de rendre accessible, à tout visiteur, le tour complet de la réserve naturelle.



02

SURFACE	MONTANT DE L'OPÉRATION
13,37 hectares	102 920 €

FINANCEMENT	
Europe (FEDER)	39 600 €
Fondation EDF Diversiterre	29 700 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	21 780 €
Amiens Métropole	7 500 €
Autofinancement Conservatoire des sites	3 920 €
Conseil régional de Picardie	420 €



Enjeux et objectif

La Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladre, classée depuis 1979, accueille un nombre grandissant de visiteurs, jusqu'à 20.000 par an (données éco-compteur). La situation péri-urbaine et son accessibilité aisée font de la réserve un site idéal pour répondre à la très forte demande de sites naturels aménagés accessibles à tous les publics. Le Conservatoire des sites naturels de Picardie a donc décidé, après validation du comité de gestion de la réserve et en concertation avec les associations concernées (Handisport, le Fil d'Ariane...), d'aménager le sentier de visite pour obtenir le label national « Tourisme et handicap ». Ce projet visait à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble du sentier comme cela a été programmé dans le plan de gestion 2006-2010 de la réserve.

L'objectif est de faire de la réserve un site naturel exemplaire au niveau régional, accessible à tous les publics et dont la visite est possible en autonomie pour les handicapés moteurs, auditifs et visuels.

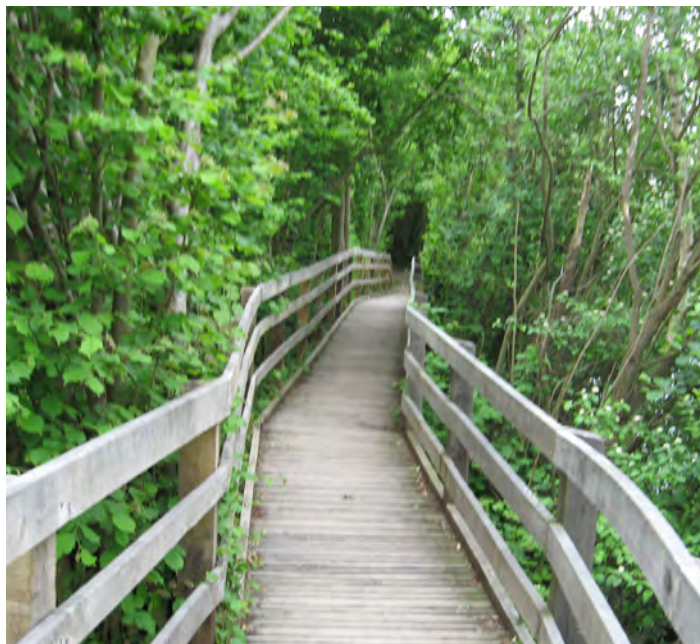


Réserve naturelle nationale de l'étang Saint Ladre

Actions et travaux

L'extension du sentier (deuxième phase de l'aménagement) pour les personnes à mobilité réduite a été complètement réalisée durant l'automne 2007 par une entreprise locale avec des matériaux d'origine locale (sable calcaire et grave recyclée pour les cheminements stabilisés implantés sur les anciens remblais, du bois de chêne non traité pour la réalisation des platelages et des passerelles en zone humide), sur 700 mètres comme prévu initialement. Le sentier était accessible aux visiteurs pendant la durée des travaux sauf pendant le temps de reprise du revêtement stabilisé.

Enfin, pour la mise aux normes de la partie réalisée en 2002, c'est-à-dire une extension du platelage afin d'assurer la liaison avec la plateforme, plusieurs aménagements complémentaires ont été ajoutés (passerelle, élargissement du sentier...). Le budget final de sous-traitance a donc été plus important que prévu et le dépassement a été pris en charge par le Conservatoire, via le fonds associatif dédié à la Réserve naturelle.



Platelage en bois



Passerelle d'observation accessible aux personnes handicapées



Plaque d'interprétation

Résultats

La deuxième phase d'aménagement a permis de créer un sentier de promenade de 1.000 mètres en périphérie de la Réserve naturelle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le sentier a été inauguré le 24 mai 2008 avec le soutien de la Fondation EDF Diversiterre. Au cours de cette journée, le label « Tourisme et handicap » a été officiellement attribué par la Délégation régionale du tourisme de Picardie.

Ainsi, par cet aménagement, la Réserve naturelle de l'étang Saint-Ladres devient le premier site naturel de la région Picardie à être doté de ce label.

Suite à cette deuxième phase de travaux et afin que les personnes à mobilité réduite puissent suivre la totalité du sentier en réalisant une boucle, le doublement de la route de retour vers le parking par un cheminement en sable stabilisé a été réalisé fin 2008. Désormais les personnes en fauteuil roulant ou les poussettes ne sont plus obligées d'emprunter la route pour revenir au parking sur une distance de 800 mètres.



Dans le même temps, l'ensemble du sentier a été aménagé pour l'accueil des handicapés visuels en sécurisant tous les platelages en hauteur par la pose de garde-corps, en réalisant un fil d'Ariane tout au long du parcours à l'aide d'une planche sur champs, en posant des dalles podotactiles signalisant tout changement de nature du sentier ou tout panneau d'information.



Dalle podotactile

Les mentions « handicap visuel, auditif et mental » du label « Tourisme et handicap » ont été obtenues, venant s'ajouter au label « handicap moteur ».

Perspectives

Une quatrième phase est en cours pour adapter la signalétique aux non et mal-voyants par des panneaux en relief.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE :
CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96

COMMUNE DE BOVES : GÉRARD DAUBY 03.22.35.37.37

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31

CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE : THIERY RIGAUD : 03.22.97.37.04

MARAIS DE CONDETTE

Commune de Condette

Maître d'ouvrage : commune de Condette

Propriétaire : commune de Condette

Gestionnaire : EDEN 62

Partenaire : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Années : 2005-2008

Contexte

Le marais de Condette est limité au nord par le massif forestier d'Écault et au sud par la forêt domaniale d'Hardelet. Il a été façonné dans les alluvions sableuses et limoneuses d'un petit vallon barré par un cordon dunaire, siège d'une nappe souterraine. Celle-ci baigne l'ensemble du vallon, permettant ainsi le développement d'un horizon tourbeux par accumulation de débris végétaux dans des conditions d'anaérobiose*.

Cette zone tourbeuse abrite une formation végétale rare, une aulnaie-bétulaie à *Osmonde royale* (*Osmunda regalis*), et un cortège d'espèces turficoles*. Elle fournit une aire de repos pour certains oiseaux littoraux et constitue un site de reproduction de batraciens terrestres, notamment pour la population de crapauds communs (*Bufo bufo*).

L'alimentation en eau du lac aux Miroirs et de l'étang de la Claire-Eau est assurée principalement par le ruisseau de la Marenne, secondairement par des sources latérales et la nappe souterraine.

Les sources latérales fournissent une eau parfaitement claire, qui s'explique par un environnement principalement forestier assurant ainsi une protection naturelle. En revanche, les eaux pluviales collectées dans les quartiers urbanisés limitrophes n'offrent pas la même qualité.

Outre, ce problème de qualité des eaux qui mérite d'être résolu, les autres problèmes relèvent de :

- l'évolution de la tourbière, qui tend à se boiser,
- la gestion adaptée du site,
- la gestion des terrains avoisinant le marais et notamment ceux qui assurent la transition entre la zone urbanisée et la tourbière,
- l'ouverture au public de la zone tourbeuse.

Dans ce contexte, la commune a lancé un grand projet de restauration et d'aménagement du site.



03

SURFACE
80 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION
932 162 €

FINANCEMENT	
Interreg III A	258 427 €
Commune de Condette	190 815 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	153 806 €
Région Nord Pas-de-Calais	153 440 €
Communauté d'agglomération du Boulonnais	148 674 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Caps et Marais d'Opale	27 000 €



Enjeux et objectif

La commune de Condette avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a réhabilité et aménagé le marais de Condette pour préserver sa richesse patrimoniale et l'ouvrir au public (y compris aux personnes à mobilité réduite).

Trois objectifs étaient visés :

- redonner au site sa dimension de milieu naturel de haute qualité,
- ouvrir le site avec des équipements « tout public » sous la forme de sentiers de découverte,
- continuer les activités traditionnelles exercées sur le site : pêche, marche et équitation.



Étang de Condette

Actions et travaux

L'aménagement environnemental du marais de Condette s'est articulé autour de trois postes de travail.

1. La renaturation du site

Abandonné par toute activité agricole depuis les années 60, le marais de Condette s'est notablement modifié. La restauration de ce patrimoine a nécessité l'abattage de peupliers, de bouquets de saules et d'aulnes. La zone humide a également été réaménagée : reprofilage des berges de mares, création d'un fossé de ceinture, divers travaux de génie écologique.



Coupe de peupliers

2. Le curage du lac des Miroirs

Le lac étant en voie de comblement généralisé, il a été curé au moyen d'une pompe sur une petite barge. La technique de curage a permis de ne pas dégrader les berges du lac. Ce curage permettra une meilleure oxygénation de l'eau en période estivale et un meilleur renouvellement de la masse d'eau.

3. L'aménagement d'un sentier de découverte du site

À l'instar du sentier mis en place sur la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre dans le marais audomarois, un sentier et des stations d'interprétation ont été mis en place.

Les travaux ont démarré le 5 décembre 2005 et se sont achevés le 30 juin 2008. Ils ont été réalisés sur plusieurs années pour permettre à la commune de Condette d'étaler les dépenses dans le temps. Des réunions de chantier ont été organisées tout au long des travaux par l'assistant à maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette réalisation, un comité technique des experts du handicap a également été mis en place pour valider les différents éléments de finition.



Aménagement du sentier

Résultats

Le marais de Condette a été restauré, le lac a été curé et deux sentiers d'un peu plus de 5 km ont été créés.

Ces aménagements sont constitués des éléments suivants :

1. Parking paysagé unique

Aménagement réalisé en matériau minéral stabilisé et gazon renforcé de cent places de stationnement pour véhicules légers.

2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement.



Point d'observation

3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec des surlargeurs en 2,22 m.



Platelage en bois

4. Ouvrages divers en bois

- La grange abri, clôtures, observatoire...



Observatoire

5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plaques d'interprétation du site en relief.
- Plaque « Protocole » de visite pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation en PVC.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques en PVC.

Perspectives

Depuis le 27 mars 2009, la gestion du site a été confiée au gestionnaire Eden 62*. Un plan de gestion est en cours de rédaction. Les priorités d'intervention seront axées sur la mise en place de fauche exportatrice et du pâturage extensif*. Ces pratiques permettront de maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés et de maintenir des milieux ouverts de faibles niveaux trophiques favorables à la biodiversité.

Au cours de l'année 2009, le marais de Condette a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais qui a la compétence de classement depuis 2007.

Le site est en cours de labellisation Tourisme et handicap.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNE DE CONDETTE : MAIRIE 03.21.32.88.88

**SYNDICAT MIXTE EDEN 62 : HUBERT BRADANT
03.21.32.13.74**

**AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE
CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31**

**RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ
03.28.82.74.30**

TOURBIÈRE DE VRED

Commune de Vred

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut

Propriétaire : commune de Vred et Département du Nord

Gestionnaire : Syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut

Année : 2006



04

SURFACE

42 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

42 313 €

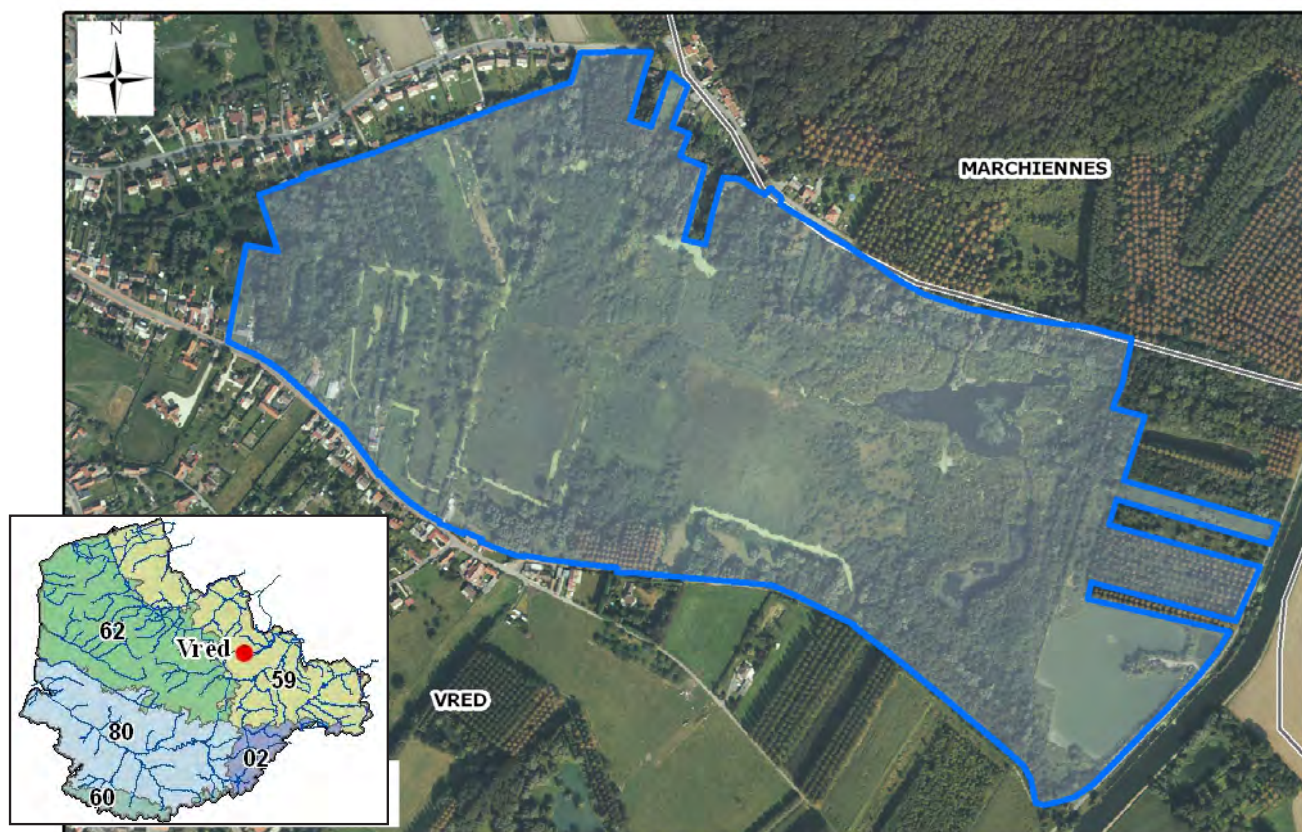
FINANCEMENT

Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	21 157 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	21 156 €

Contexte

S'inscrivant dans le système alluvial de la basse Scarpe et faisant partie de l'ensemble d'un maillage de zones humides de la vallée, la tourbière de Vred est l'une des trois dernières tourbières alcalines actives de la région Nord Pas-de-Calais. Exploitée pour la tourbe jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, elle fut ensuite utilisée à des fins agricoles (fauche et maraîchage). La réserve comporte un ensemble de fossés plus ou moins atterris qui constituaient autrefois le réseau de drainage.

Possédant une richesse faunistique et floristique exceptionnelle, la tourbière est inscrite à l'inventaire ZNIEFF*, classée en réserve naturelle régionale et en site Natura 2000*. En effet, le site compte près de 500 espèces animales, composées de mammifères, d'oiseaux (huit inscrites en annexe I de la directive Oiseaux), d'arachnides, de lépidoptères, d'odonates, de coléoptères, de mollusques terrestres et aquatiques, de reptiles et d'amphibiens avec notamment la Grenouille des champs (*Rana arvalis*) qui représente une des dernières populations du territoire national. Plus de 230 espèces végétales ont été recensées et près de 40 sont patrimoniales : Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*), Grande Douve (*Ranunculus lingua*), Utriculaire citrine (*Utricularia australis*)... Enfin, la tourbière est composée d'un grand nombre d'habitats dont deux sont considérés comme prioritaires (annexe I de la directive Habitats).



Enjeux et objectif

Sur ce site, l'objectif des travaux a été de réaliser différents équipements légers d'accueil du public qui auront pour but d'optimiser et d'organiser le développement des différents usages pédagogiques et de faciliter certains travaux de gestion.

Ils permettent notamment d'améliorer les conditions d'accès à la tourbière pour le public participant à des visites encadrées, mais également pour l'équipe technique chargée de gérer le site.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la charte 1998-2008 du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Ces équipements reprennent plusieurs objectifs complémentaires du plan de gestion dont les principaux sont :

- accueillir un public diversifié tout en assurant sa sécurité par la mise en place de divers équipements,
- encadrer, sensibiliser le public et lui faire découvrir le site par le biais de la réalisation de sorties tout public, scientifique et scolaire,
- faire connaître la réserve, notamment par le biais de chantiers de volontaires, et profiter des chantiers pour réaliser des opérations d'envergure,
- utiliser des matériaux (bois) faciles à intégrer pour la confection des différents équipements, en détournant éventuellement certains sentiers, avec un souci d'intégration paysagère des équipements et des infrastructures.



Tourbière

Actions et travaux

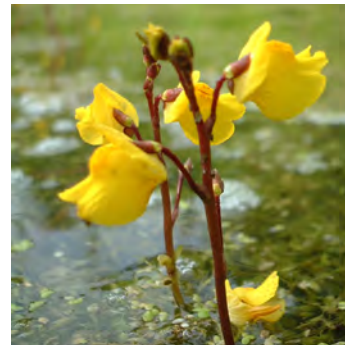
Le comité consultatif de gestion de la Réserve naturelle régionale de la tourbière de Vred a validé le principe de réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma général d'accueil et d'accès au site. Dans ce cadre, la réalisation et l'installation de plusieurs équipements ont été effectuées.

Une signalétique fixe a servi de support au porter à connaissance des actions.

Dans le cadre de ce projet, un comité technique a été mis en place pour suivre les travaux. Ce comité de suivi est composé de la commune, des partenaires financiers et techniques du parc.



Grenouille des champs (*Rana arvalis*)



Utriculaire citrine (*Utricularia australis*)

Résultats

Les travaux ont été achevés en 2008. Ces opérations ont été financées par l'apport de fonds propres du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout et une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Les aménagements sont donc :

- un ponton pédagogique linéaire disposé le long de la berge extérieure du fossé de ceinture de la tourbière, en lieu et place d'un ancien aménagement existant ;
- un abri de 10 m² environ,
- une passerelle mobile (pont roulant) pour accéder à la tourbière lors des visites organisées et pour y effectuer les opérations de gestion de restauration et de suivi du site par l'équipe technique.



Abri



Ponton pédagogique

Perspectives

Actuellement, une réflexion est en cours concernant le lancement d'une étude hydraulique. Celle-ci permettrait de s'assurer que le maintien en eau de la roselière est compatible avec l'exondation des habitations environnantes. En effet, la roselière ne présente pas un état de fonctionnement optimal du fait d'un niveau d'eau trop bas. Si les conditions le permettent, un ouvrage gérant les niveaux d'eau pourra être mis en place.

À la demande du Parc naturel régional, le Département mène une démarche d'acquisition sur les bordures de la Réserve naturelle régionale. La collectivité départementale s'est rendue propriétaire au titre de la politique des espaces naturels sensibles de 4,16 hectares de marais tourbeux en bordure de la Scarpe. Les acquisitions ont eu lieu au cours de l'année 2002 (1,26 hectare), 2004 (1,16 hectare) et 2008 (2,74 hectares). Ces parcelles intègrent la logique de gestion entreprise par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et intégreront un plan de gestion commun, qui actuellement fait l'objet d'une évaluation qui servira de base à un nouveau plan de gestion.



Passerelle mobile



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

**PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT :
GÉRALD DUHAYON 03.27.19.19.70**

COMMUNE DE VRED : MAIRIE 03.27.96.69.08

**AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE
CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31**

MARAIS DES CAVINS

Commune de Bourdon

Maître d'ouvrage : Département de la Somme

Propriétaire : Département de la Somme

**Gestionnaire : Département (aménagement) et Conservatoire des sites naturels de Picardie
(gestion écologique)**

Année : 2008



05

SURFACE

17 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

346 000 €

Contexte

Les lois de décentralisation de 1985 ont confié aux départements la mission de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (...) et de protéger et ouvrir au public des espaces naturels sensibles.

Dans ce cadre, le Département de la Somme perçoit et gère les crédits issus de la TDENS* qu'il a instaurée en 1980.

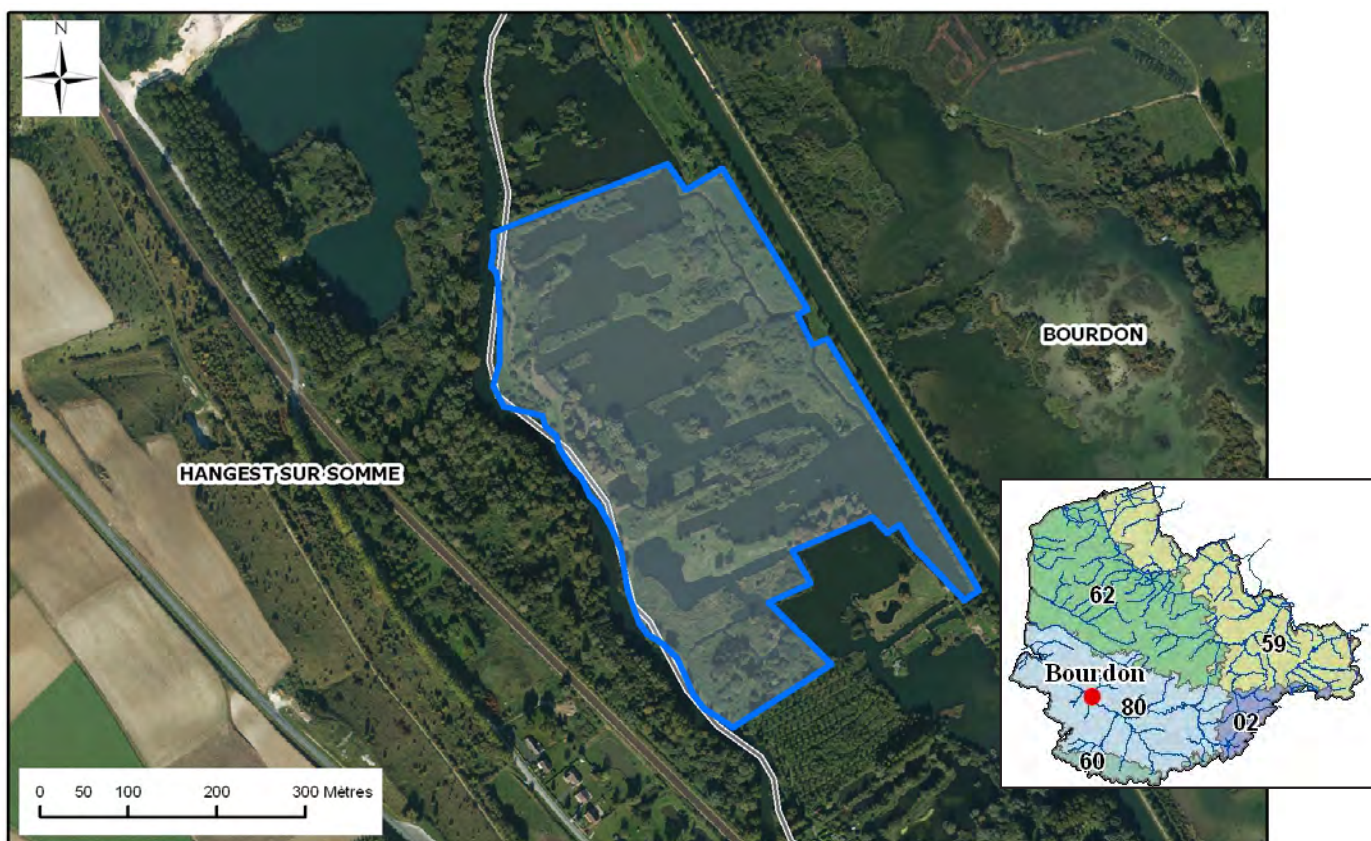
Il a par ailleurs mis en place des zones de préemption au sein des espaces naturels remarquables pour lui permettre d'être acquéreur prioritaire lors de leur mise en vente.

La politique de la nature s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels. Elle s'appuie sur un partenariat actif avec différents acteurs : l'État, le Conseil régional de Picardie, le CELRL*, les collectivités locales, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral picard, le Conservatoire des sites naturels de Picardie et les usagers.

Elle a permis d'atteindre des résultats significatifs, puisqu'à ce jour plus de 55 sites totalisant près de 5.500 hectares sont préservés, gérés et mis en valeur sur l'ensemble du département de la Somme.

Dans ce cadre, le Département a choisi de mener à bien des opérations exemplaires de préservation et de valorisation d'espaces naturels, notamment en vallée de la Somme.

En 2003, il a saisi l'opportunité d'acquérir le marais des Cavins sur la commune de Bourdon, d'une superficie de 17 hectares.



Enjeux et objectif

Suite à l'acquisition du marais des Cavins, le Département a décidé d'engager une vaste réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés afin de déterminer la faisabilité d'une gestion cohérente et globale couplée à une valorisation par l'ouverture du site à un public élargi. Pour ce faire, un comité de pilotage a été constitué, réunissant les acteurs locaux, les représentants des chasseurs, des pêcheurs, les partenaires institutionnels, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le comité Handisports et les acteurs du tourisme. Une étude de faisabilité a été confiée à un cabinet spécialisé permettant de définir un schéma de gestion et d'aménagement global à l'échelle du marais.



Marais des Cavins

Actions et travaux

Cette étude a permis de définir la vocation du marais. Présentant une sensibilité écologique moindre par rapport aux marais environnants, il a été décidé que sa vocation serait davantage tournée vers l'accueil tout public y compris les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur la valorisation du potentiel halieutique du site. Sur la base de cette stratégie générale, un projet d'aménagement a été proposé.

Les travaux d'aménagement, qui au préalable ont fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, ont été réalisés dans le respect des milieux naturels et des espèces présents sur le marais et se sont accompagnés d'actions à caractère paysager (débroussaillage, abattages ponctuels...) destinées à améliorer la physionomie du marais et son attractivité vis-à-vis du public. L'opération a fait l'objet d'un co-financement européen dans le cadre d'Interreg III A et du dossier « Nature sans frontières » porté avec le Festival de l'Oiseau, le Conservatoire des Sites Naturels et l'East Sussex County Council.



Abattage / débroussaillage

Résultats

Les travaux ont été lancés en janvier 2008 et se sont achevés en septembre 2008.

Ces aménagements sont constitués :

- d'une boucle de découverte au cœur des marais accessible aux personnes à mobilité réduite,
- de différents ouvrages (pontons, débarcadère...) permettant le maintien d'activités traditionnelles comme la pêche,
- d'équipements légers (tables pique-nique, toilettes sèches),
- d'une aire d'accueil en bord de route pour une découverte du marais à pied.



Sentier



Passerelle en bois

Perspectives

Le site a obtenu le label « Tourisme et handicap ».

Un plan de gestion écologique établi par le Conservatoire des sites naturels de Picardie permet actuellement de mettre en place des mesures de gestion conciliant l'accueil du public et la préservation du milieu naturel.

La fréquentation du marais sera évaluée grâce à l'installation de deux éco-compteurs.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN
03.22.71.83.56

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE
CÉLINE LEEMAN : 03.22.89.63.96

MARAIS D'ARLEUX

Communes d'Arleux et d'Hamel

Maître d'ouvrage : Département du Nord

Propriétaire : Département du Nord

Gestionnaire : Département du Nord

Partenaire : Syndicat intercommunal de la région d'Arleux

Année : 2004



06

SURFACE

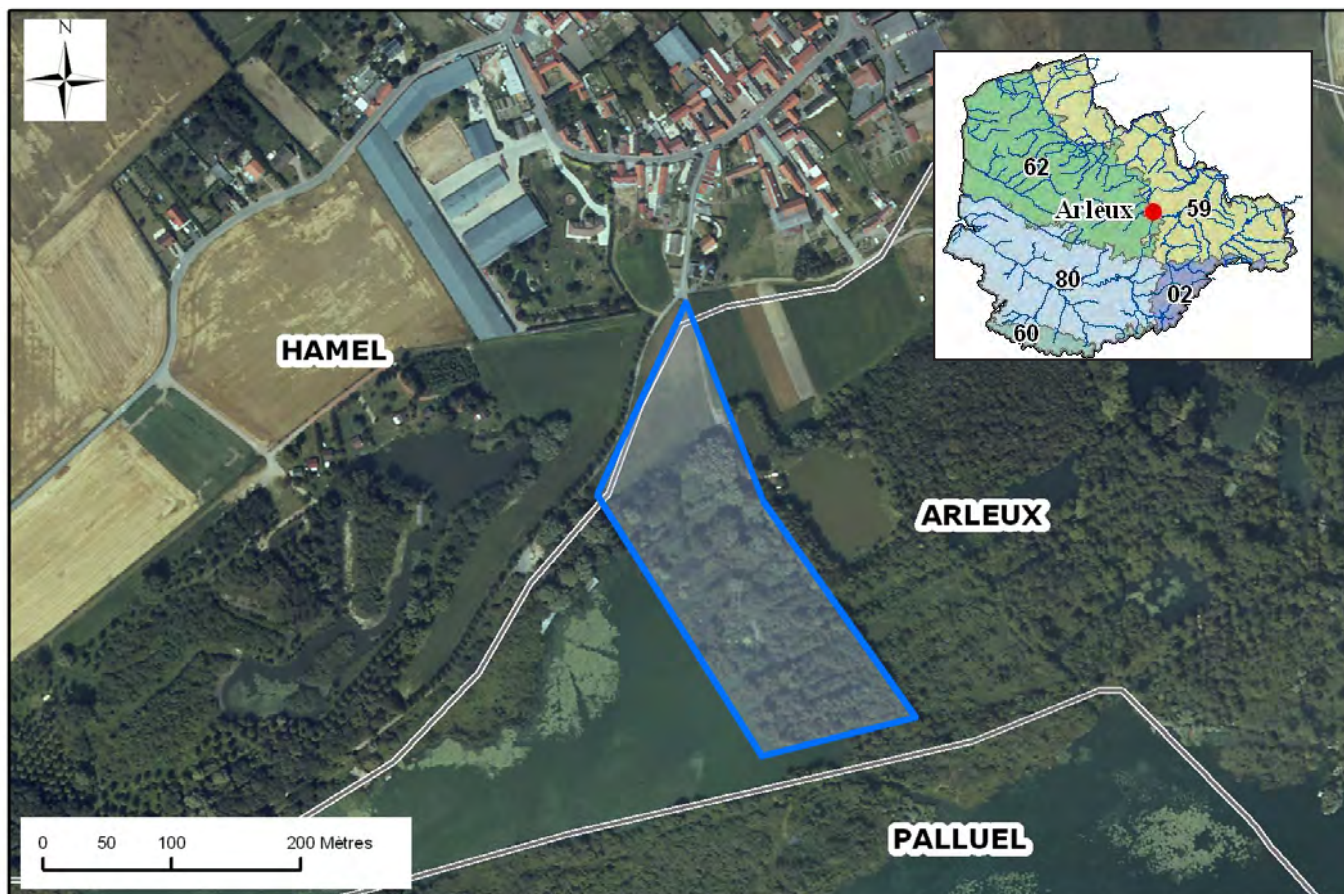
3,6 hectares

Contexte

La vallée de la Sensée est une dépression alluviale entre le plateau de l'Ostrevent et le plateau du Cambrésis. Elle constitue une rupture au sein des vastes paysages de plaines occupées en grande partie par l'agriculture et un univers d'openfield. La faiblesse des pentes et les difficultés d'écoulement ont favorisé la stagnation des eaux et sont à l'origine de la formation de la tourbe et de la succession des zones humides qui marquent l'identité paysagère de la vallée.

L'exploitation de la tourbe est ainsi à l'origine de la création de dépressions où s'est accumulée l'eau, créant de nombreux étangs. Cette pratique d'exploitation s'est accrue au cours du temps, notamment au XVIII^e siècle avec l'invention du « grand louchet ». Elle était cependant sévèrement réglementée. En 1779, un décret créait ainsi « les parts de marais en vue d'assèchement » et annonçait l'interdiction du tourbage pour stopper l'extension des marais. Les tentatives d'assèchement furent toutefois interrompues par la Révolution, les guerres successives et les nombreuses inondations. Le tourbage perdura ainsi jusqu'à une époque récente. La tourbe extraite, sous forme de briques, servait à fumer l'ail cultivé dans la vallée.

Dans les marais, l'exploitation de la tourbe explique l'aspect indenté (découpé) de certaines parcelles (comme celles acquises par le Département du Nord) ainsi que l'aspect abrupt des berges, ce qui rend dangereuse leur fréquentation. Les étangs sont également profonds.



Enjeux et objectifs

Les marais de la Sensée ont un parcellaire complexe. La multitude des usages (pêche, chasse, loisirs) en fait un secteur difficilement accessible et appréciable pour le public « profane ». L'action du Département vise à ouvrir des espaces au public et présenter sur ce site par la même occasion l'histoire du tourbage.



Marais d'Arleux

Actions et travaux

Acquis sur une petite partie (3,6 ha) en 1997 par le Département, le marais d'Arleux a été aménagé pour permettre au public de découvrir l'histoire des paysages, la formation de la tourbe et la diversité des écosystèmes.

Aux opérations de restauration écologiques (décapage, débroussaillage, taille des saules en têtard, fauche avec exportation, création d'îlots et d'un « tremblant ») ont fait suite l'installation de cheminements, de pontons, de points d'observation ornithologique, de divers panneaux pédagogiques qui expliquent les successions végétales, l'histoire des paysages, la place de l'homme dans ces systèmes longtemps exploités ainsi que la définition et la formation de la tourbe, d'une fosse de tourbage et l'installation d'un bac à chaînes pour accéder à une île. Une plaquette d'information et des visites guidées à destination du grand public et des scolaires complètent la mise en valeur du site.



Fosse de tourbage

Résultats

Le site fait l'objet de visites guidées. Il accueille ainsi régulièrement le grand public et des scolaires dans le cadre des programmes départementaux d'animations (« Rendez-vous nature ») et d'éducation à l'environnement (« Offrons la nature aux collégiens »). Ces visites sont réalisées par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, le Mouvement national de lutte pour l'environnement-Sensée, Rainette environnement...



Plaque d'interprétation

Perspectives

En partenariat avec les élus locaux, le Département du Nord complète ses actions foncières autour de ce premier site afin de diversifier l'offre de la découverte nature et connecter ces espaces remarquables sur les chemins de découvertes communaux et les itinéraires de randonnée inscrit au PDIPR*.

Les acquisitions foncières visent également à constituer des ensembles fonciers homogènes afin de protéger des espaces de nature de forte richesse patrimoniale.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE
03.59.73.58.27

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'ARLEUX :
03.27.89.51.74



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80